

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
E. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020**ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON**
20 rue PORTAIL BOQUIER
84000 AVIGNON

Mesdames, Messieurs

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Excédent..... 5 774 €*
- *Total de bilan 15 491 374 €*
- *Total produits d'exploitation 8 656 538 €*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion**✓ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

✓ Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.2 de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds dédiés :

Compte tenu de la crise sanitaire, la partie des financements de l'année 2020 non affectés à des projets a fait l'objet de provisions en fonds dédiés pour un montant total de 1 820 270 €.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

✓ Estimations comptables**▪ Fonds dédiés**

La note 3.2 de l'annexe mentionne que votre société procède à l'estimation de fonds dédiés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 22 mars 2021

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIÉS

SEGUIN Nathalie

Commissaire aux Comptes Associée

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
Concessions, brevets et droits similaires	302 563	195 589	106 974	90 503
Total Immobilisation Incorporelles	302 563	195 589	106 974	90 503
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Constructions	9 871 273	4 525 538	5 345 735	5 930 813
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	5 257 273	4 663 148	594 124	640 311
Autres immobilisations Corporelles	1 362 368	1 026 682	335 686	284 062
Immobilisations en Cours	314 349		314 349	66 445
Total Immobilisations corporelles	16 805 262	10 215 368	6 589 894	6 921 631
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées à des participations	51 072		51 072	
Autres titres immobilisés	306 067		306 067	107 054
Autres immobilisations financières	24 568		24 568	22 417
Total Immobilisations financières	382 707		382 707	130 471
TOTAL (I)	17 490 532	10 410 957	7 079 575	7 142 606
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Stocks</u>				
Avances et Acomptes versés sur commandes	14 661		14 661	70 981
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	442 604	71 307	371 298	156 216
Subventions à recevoir	3 613 653		3 613 653	485 622
Etat, TVA	127 687		127 687	97 372
Etat, autres	2 762		2 762	268
Autres créances	1 922 970		1 922 970	31 699
Produits à recevoir	58		58	1 939
Total Créances	6 109 735	71 307	6 038 428	773 116
<u>Divers</u>				
Disponibilités	2 326 555		2 326 555	1 024 831
Total Divers	2 326 555		2 326 555	1 024 831
Total Actif Circulant	8 450 952	71 307	8 379 645	1 868 928
<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>				
Charges Constatées d'avance	32 154		32 154	33 256
TOTAL (II)	8 483 106	71 307	8 411 799	1 902 184
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	25 973 638	10 482 264	15 491 374	9 044 789

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	MONTANT	N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Autres réserves	367 652	367 652
Report à nouveau	325 997	289 398
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	5 774	36 599
Subventions d'investissements	10 008 472	6 743 380
TOTAL (I)	10 707 895	7 437 030
<u>Autres fonds propres</u>		
Fonds dédiés	1 840 270	20 000
TOTAL (II)	1 840 270	20 000
<u>Provisions pour risques et charges</u>		
Provisions pour risques	230 437	9 088
Provisions pour charges	275 535	250 599
TOTAL (III)	505 972	259 687
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	775 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	877	3 840
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 235 781	1 014 568
Dettes fiscales et sociales	234 074	292 817
Autres dettes	3 454	78
TOTAL DETTES	2 249 186	1 311 303
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	188 050	16 770
TOTAL (IV)	2 437 236	1 328 073
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	15 491 374	9 044 789

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de marchandises	4 244	0	67 595	1	-63 351	-94
Autres achats et charges externes	2 247 461	26	4 736 351	40	-2 488 890	-53
Impôts, taxes et versements assimilés	201 760	2	339 594	3	-137 834	-41
Salaires et traitements	2 789 964	32	4 281 939	36	-1 491 975	-35
Charges sociales	676 694	8	1 762 807	15	-1 086 113	-62
Dotations aux provisions sur immobilisations	867 379	10	884 060	7	-16 680	-2
Dotations aux provisions sur actif circulant	71 307	1	3 650	0	67 657	1854
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 063 718	23	66 679	1	1 997 040	2995
Autres charges	73 960	1	316 007	3	-242 047	-77
TOTAL (I)	8 996 486	102	12 458 681	104	-3 462 194	-28
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)	650 000	7	619 237	5	30 763	5
<u>Charges financières</u>						
Intérêts et charges assimilées	28	0	36	0	-8	-22
Total III	28	0	36	0	-8	-22
<u>Charges exceptionnelles</u>						
Sur opérations de gestion	672	0	3 807	0	-3 135	-82
Sur opérations en capital	1 842	0	16 558	0	-14 715	-89
Dotations aux amortissements et aux provisions	51 072	1	5 588	0	45 484	814
Autres charges exceptionnelles	28 410	0	18 448	0	9 962	54
Total IV	81 997	1	44 401	0	37 596	85
Participations des salariés au résultat de l'entreprise (V)						
Impôts sur les bénéfices (VI)						
Total des charges	9 728 511	111	13 122 354	110	-3 393 843	-26
Solde créditeur = bénéfice	5 774	0	36 599	0	-30 825	-84
TOTAL GENERAL	9 734 285	111	13 158 953	110	-3 424 668	-26
Prestations en nature - Ville d'Avignon	440 746	5	765 795	8	-325 049	-73
Prestations en nature - COGA			152 500	1	-152 500	-100

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Vente de marchandises	1 336	0	149 134	1	-147 798	-99
Production vendue (biens et services)	718 877	8	3 059 273	26	-2 340 396	-77
Sous-total A - Montant Net du chiffre d'affaires	720 213	8	3 208 407	27	-2 488 194	-78
Production immobilisée	1 333	0			1 333	
Subventions d'exploitation	7 650 350	87	8 516 187	71	-865 837	-10
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	49 434	1	384 172	3	-334 738	-87
Autres produits	235 209	3	1 469	0	233 740	15917
Sous-total B	7 936 326	90	8 901 827	74	-965 502	-11
Total I	8 656 538	98	12 110 235	101	-3 453 696	-29
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)	160 333	2	201 956	2	-41 623	-21
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Différences positives de change	188	0	15	0	173	1189
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	1 927	0	2 241	0	-314	-14
Total III	2 115	0	2 255	0	-141	-6
<u>Produits exceptionnels</u>						
Sur opérations en capital	807 714	9	811 288	7	-3 574	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 588	0			5 588	
Autres produits exceptionnels	96 997	1	33 219	0	63 778	192
Total IV	910 299	10	844 507	7	65 792	8
Total des produits	9 729 285	111	13 158 953	110	-3 429 668	-26
TOTAL GENERAL	9 729 285	111	13 158 953	110	-3 429 668	-26
Prestations en nature - Ville d'Avignon	440 746	5	765 795	6	-325 049	-73
Prestations en nature - COGA			152 500	1	-152 500	-100

ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON

ANNEXE

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 15 491 374 € et au compte de résultat qui se solde par un excédent de 5 774 € de façon que l'ensemble de ces documents donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

Ces informations sont présentées selon le plan suivant :

- NOTE 1 - Présentation de l'association et faits caractéristiques de l'exercice
- NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables
- NOTE 3 - Notes sur le bilan
- NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat
- NOTE 5 - Autres informations

NOTE 1 = PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Association de Gestion du Festival d'Avignon a pour objet l'organisation du Festival d'Avignon, la programmation, la production et la diffusion de spectacles vivants et la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles, notamment à travers l'établissement la Fabrica dont elle est propriétaire et gestionnaire, dans un objectif assumé d'utilité sociale.

Cet objectif se traduit notamment par l'organisation d'un festival pluridisciplinaire, axé plus particulièrement sur le théâtre et la danse, qui témoigne de la diversité et de l'évolution des arts de la scène. Elle encourage de nouvelles démarches artistiques, à travers notamment l'accueil, la commande, la coproduction de spectacles.

Elle s'attache à renforcer le rayonnement du festival avec l'objectif de constituer un lieu de l'avant-garde et de la création en France, en Europe et dans le monde. Elle s'efforce également de lui conférer un réel ancrage local, départemental et régional, notamment en collaborant avec les structures et institutions de son environnement culturel dans un souci de cohésion territoriale et de mixité des populations.

Elle organise des rencontres, des débats tant avec les professionnels qu'avec les publics.

Elle met en place des actions culturelles, des offres tarifaires adaptées et des conditions d'accessibilité en direction de tous les publics et plus particulièrement ceux de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et du champ social.

Elle met en place une politique de développement durable dans tous les domaines de ses activités.

Elle peut utiliser tout moyen d'expression et de diffusion pour réaliser ses missions (édition, audiovisuel...)

Suite à la pandémie de Covid-19 et au confinement généralisé qui s'en est suivi, le Président de la République a annoncé le 13 avril 2020, que les festivals de l'été ne pourraient se tenir avant la mi-juillet et que le confinement se poursuivrait après la date du 11/05/2020 pour « les lieux rassemblant du public » dont les « théâtres, salles de spectacles et musées », qui resteraient fermés. En conséquence, la direction du festival a prononcé l'annulation de la 74^{ème} édition, qui devait se dérouler du 3 au 23 juillet 2020 (45 spectacles pour 300 représentations et 125 000 places à la vente).

La direction du Festival d'Avignon a présenté en CA le 20 avril 2020 un plan d'annulation et de relance, qui a été validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

L'ensemble des moyens budgétaires consacrés aux activités qui n'ont pas pu trouver leur réalisation en 2020 compte-tenu de la situation sanitaire, telles qu'elles avaient été envisagées en avril 2020, ont été provisionnés en « fonds dédiés » dans les comptes 2020 pour un montant total de 1 820 270 €, afin que la destination initiale de ces financements soit respectée et reprise en 2021 conformément à leur objet.

En 2020, le Festival bénéficie d'une exonération de charges février - mai 2020 pour un montant de 137 749 € et de l'aide au paiement des charges pour un montant de 110 107 € en 2020. Par ailleurs, le Festival a souscrit un PGE d'un montant de 775 000 €. Le Festival a par ailleurs recouru à l'activité partielle pour l'ensemble de son personnel en raison de l'annulation de tournées et de la 74^{ème} édition, sans avoir sollicité le remboursement de l'indemnité d'activité partielle.

NOTE 2 = PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

1 - Immobilisations incorporelles :

Les logiciels informatiques acquis par l'association sont portés en actif immobilisé et amortis sur une durée d'utilité.

2 - Immobilisations corporelles :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués suivant la méthode des coûts historiques. L'amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- construction Fabrica.	10 à 30 ans
- installations, agencements, aménagements.....	3 à 10 ans
- matériel technique	3 à 8 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- mobilier	3 à 5 ans

3 - Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si des indices de perte de valeur sont constatées.

4 - Comptes clients et créances :

Les créances clients et autres débiteurs sont inscrites pour leur montant brut. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant en fonction des risques de non-recouvrement.

5 - Comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation actif représentent les charges imputables aux exercices prochains. Les comptes de régularisation passif représentent les produits constatés d'avance.

6 - Subventions d'Investissement :

Les subventions obtenues en vue du financement total ou partiel d'investissements sont inscrites au passif dans un poste de capitaux propres. Elles sont rapportées au compte de résultat par fractions échelonnées suivant le même taux d'amortissement que celui appliqué aux investissements ainsi financés. Conformément aux prescriptions du plan comptable général, l'amortissement des subventions d'investissement se constate en produits exceptionnels alors que la dotation aux amortissements des biens constitue une charge d'exploitation débitée dans le résultat courant.

7 -Fonds dédiés :

Le poste fonds dédiés correspond aux engagements restant à réaliser sur les subventions reçues affectées à des projets précis.

8 - Autres Informations :

L'équilibre budgétaire de l'association repose sur sa capacité à générer des ressources propres mais également sur les subventions des tutelles et partenaires.

La continuité d'exploitation de l'association reste cependant indissociable de l'octroi de ces subventions qui font l'objet de négociations régulières.

NOTE 3 = NOTES SUR LE BILAN

3.1 = Etat des immobilisations et amortissements

Immobilisations	Montant initial	Acquisitions	Sorties	Montant final
Logiciels	235 623	66 940		302 563
Construction Fabrica	9 868 473	2 800		9 871 273
Matériel outillage atelier	481 011	1 347		482 358
Matériel & outillage scène	4 671 733	103 181		4 774 914
Instal. générale agencement	670 820	36 103		706 924
Matériel de transport	108 404	29 650	114	137 940
Matériel bureau & inform.	421 976	65 692	2 400	485 268
Mobilier de bureau	32 236			32 236
Immobilisations en cours : nouveau gradin Cour d’Honneur	41 655	220 593		262 248
Immobilisations en cours : logiciel de paye	4 790		4 790	
Immobilisations en cours : logiciel planification	20 000	32 000		52 000
Immobilisations en cours : ancien gradins Cour d’Honneur		100		100
Cumul immobilisations incorporelles et corporelles				
Titres de participation FXP	<u>16 556 722</u>	<u>558 406</u>	<u>7 304</u>	<u>17 107 824</u>
Autres titres immobilisés	1 000			1 000
Créances rattachées à particip. FXP	107 054	199 013		306 067
Immobilisations financières		51 072		51 072
TOTAL	22 417	15 800	13 650	24 568
	<u>16 687 193</u>	<u>824 291</u>	<u>20 954</u>	<u>17 490 531</u>

Amortissements	Montant initial	Dotations	Reprises	Montant final
Logiciels	145 120	50 469		195 589
Construction Fabrica	3 937 660	587 878		4 525 538
Matériel outillage atelier	410 208	19 535		429 742
Matériel outillage scène	4 102 225	131 181		4 233 406
Instal.générales agencement	479 337	35 164		514 500
Matériel de transport	108 404	329	114	108 619
Matériel bureau inform.	339 973	41 569	895	380 647
Mobilier de bureau	21 661	1 254		22 915
TOTAL	<u>9 544 588</u>	<u>867 379</u>	<u>1 009</u>	<u>10 410 957</u>

3.2 = Etat des provisions et fonds dédiés

	Montant initial	Dotations	Reprises	Montant final
Provisions risques et charges				
Engagements de retraite	171 568	37 607		209 175
Indemnités fin contrat direction	57 204	9 156		66 360
Provisions pour risque FXP		227 757		227 757
Autres risques et charges	30 915		28 235	2 680
<u>TOTAL</u>	<u>259 687</u>	<u>274 520</u>	<u>28 235</u>	<u>505 972</u>
Autres provisions				
Créances douteuses	3 650	71 306	3 650	71 306
<u>TOTAL</u>	<u>3 650</u>	<u>71 306</u>	<u>3 650</u>	<u>71 306</u>

Détail	Montant initial	Dotation	UTILISATIONS		Transferts	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DRAC - Actions RP	-	24 785,00 €				24 785,00 €	
DRAC - Numérisation fonds audio-visuel	20 000,00 €					20 000,00 €	20 000,00 €
Complément subvention Etat		205 438,00 €				205 438,00 €	
Productions Déléguées		179 348,00 €				179 348,00 €	
Coproductions 2021		200 000,00 €				200 000,00 €	
Résidences de création		145 847,00 €				145 847,00 €	
VESCOS		69 190,00 €				69 190,00 €	
Itinérance et "C'est pas du luxe"		21 922,00 €				21 922,00 €	
SPIP - Ateliers Centre Pénitentiaire		1 060,00 €				1 060,00 €	
Report chantiers Techniques		88 360,00 €				88 360,00 €	
Report Spectacles programmés en 2020		691 820,00 €				691 820,00 €	
Mesures COVID		140 000,00 €				140 000,00 €	
Mécénats Tardifs		52 500,00 €				52 500,00 €	
TOTAL	20 000,00 €	1 820 270,00 €	- €	- €	- €	1 840 270,00 €	20 000,00 €

Compte tenu de la crise sanitaire, la partie des financements de l’année 2020 non affectés à des projets a fait l’objet de provisions en fonds dédiés pour un montant total de 1 820 270 €.

La ventilation des fonds dédiés par nature se décompose ainsi :

- Fonds dédiés à la Programmation (691 820€) : spectacles de la 74^{ème} édition reportés en 2021 lors de la 75^{ème} édition
- Fonds dédiés à la Création. (525 195€) : productions déléguées, apports en coproduction, résidences de création
- Fonds dédiés à l’édition 2021 (397 817€) : actions RP, chantiers techniques, opération *C’est pas du Luxe*, Itinérance, ateliers Centre Pénitentiaire, financements reçus en fin d’exercice 2020 pour la relance de l’activité, mesures spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de la reprise d’activité selon la situation sanitaire
- Subvention complémentaire de l’Etat (205 438 €)
- Fonds pour la numérisation (20 000 €)

3.3 = Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	14 661	14 661	
Autres créances clients	442 604	442 604	
Personnel et organismes sociaux	185 885	185 885	
Taxe sur la valeur ajoutée	127 567	127 567	
Divers Etat	8 067	8 067	
Autres collectivités publiques	3 613 653	3 613 653	
Débiteurs divers	1 731 959	1 731 959	
Charges constatées d'avance	32 154	32 154	
TOTAL	<u>6 156 551</u>	<u>6 156 551</u>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit PGE	775 000	775 000		
Avances et acomptes reçus	877	877		
Dettes fournisseurs	1 235 781	1 235 781		
Personnel et comptes rattachés	94 266	94 266		
Autres organismes sociaux	71 920	71 920		
Divers états et autres collectivités publiques	67 887	67 887		
Produits constatés d'avance	188 050	188 050		
Autres dettes	3 454	3 454		
TOTAL	<u>2 437 236</u>	<u>2 437 236</u>		

3.4 = Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres réserves	367 652				<u>367 652</u>
Report à nouveau	289 398		36 599		<u>325 997</u>
Excédent ou déficit de l'exercice	36 599			36 599	
Situation nette	<u>693 649</u>	/	36 599	36 599	<u>693 649</u>
Subventions d'investissement	Montant initial	Amortissements antérieurs	Dotation	Reprise	Amortissements cumulés
Matériels	3 201 204	2 119 039	215 037		2 334 076
FabricA	10 000 000	4 037 285	593 371		4 630 656
Développement Durable	150 000	-	-	-	-
Boucle Audio	22 000	-	-	-	-
Gradins Cour d'Honneur	3 600 000	-	-	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>16 973 204</u>	<u>6 156 324</u>	<u>808 408</u>		<u>6 964 732</u>

3.5 = Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Actif	Passif
Maintenances	5 854	
Loyers	1 638	
Abonnements	3 033	
Cession	17 500	
Autres	4 129	
Produits constatés d'avance		
Cercle des partenaires		2 100
Cessions		40 950
Coproductions		145 000
<u>TOTAL</u>	<u>32 154</u>	<u>188 050</u>

3.6 = Charges à payer

Personnel	Passif
Provision comptes épargne temps	90 354
Autres provisions	3 072
Charges sociales sur CET & autres	49 516
TOTAL	<u>142 943</u>
FACTURES NON PARVENUES	
Droits d'Auteurs	49 427
Co-productions	185 000
Ville d' Avignon	33 032
Grand Avignon	15 800
Taxes foncières et ordures ménagères FabricA	101 000
Autres	184 249
	<u>568 508</u>

3.7 = Subventions à recevoir

	Actif
Etat subvention investissement	217 829
Région subvention investissement – gradins	1 412 499
Département subvention investissement	22 000
DRAC subvention investissement – gradins	1 153 790
Conseil Régional	240 000
Grand Avignon	478 200
Fondation BNP	20 000
Fondation Casino	3 835
ADAMI	58 000
SPEDIDAM	7 500
TOTAL	<u>3 613 653</u>

NOTE 4 = NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 = Contributions volontaires à titre gratuit :

La Ville d'Avignon et le Grand Avignon apportent leurs concours à la réalisation des objectifs de l'Association selon diverses modalités.

Pour la ville d'Avignon, ces contributions volontaires et gratuites ont été évaluées à 440 746 € au titre des mises à disposition de locaux et de personnel, fournitures et prestations diverses.

4.2 = Produits et charges exceptionnels :

Nature	Charges	Produits
Pénalités		
Quote part subventions investissements		806 705
Dotations prov. Charges	51 072	
Autres	30 924	103 594
<u>TOTAL</u>	<u>81 996</u>	<u>910 299</u>

4.3 = Transferts de charges :

Nature	Montant
Indemnités journalières	221
Indemnités assurances	845
Autres	2 071
<u>TOTAL</u>	<u>3 137</u>

NOTE 5 = AUTRES INFORMATIONS

5.1 = Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

L'engagement se limite donc à une indemnité conventionnelle de départ en retraite dont le montant se répartit de la façon suivante :

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	Moins d'un an	38 484
60 à 64 ans	1 à 5 ans	18 838
55 à 59 ans	6 à 10 ans	67 027
45 à 54 ans	11 à 20 ans	41 893
35 à 44 ans	21 à 30 ans	24 805
Moins de 35 ans	Plus de 30 ans	18 130
<u>TOTAL</u>		<u>209 177</u>

Le montant de l'engagement retraite est provisionné dans les comptes en provision pour risques et charges.

Les hypothèses de calculs retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Table de mortalité utilisée est la table réglementaire : TV88/90
- Méthode de calcul retenue : Rétrospective
- Turn over faible
- Taux de charges sociales : 45 %
- Taux d'actualisation : 0.40 % (Inflation comprise)

5.2 = Engagements hors bilan :

Néant